



Règlement d'accès aux équipements du Montpellier Arc Club :

Mezzanine au Gymnase Ferrari, Parc de la Rauze

Terrain extérieur 395 rue du docteur Fourcade à Montpellier.

Seuls les archers licenciés FFTA au Montpellier Arc Club et les archers licenciés FFTA dans un autre club ayant acquitté leur part Club au Montpellier Arc Club peuvent accéder aux équipements.

L'entrée est strictement interdite à toute autre personne.

Bien refermer la porte ou le portail à double tour de clé derrière vous.

Pendant les périodes soumises à des protocoles sanitaires : L'accès des structures est soumis aux conditions réglementaires et sanitaires en cours, le signataire s'engage à en respecter strictement les règles et à les faire respecter.

Le contrevenant s'expose à l'exclusion du club.

Les règles de sécurité à respecter lors des entrainements

1° Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, **ailleurs que sur le pas de tir** et en direction de la cible.

2° Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.

3° Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée.

5° Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant le pas de tir.

6° Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible.

7° Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.

8° Lors du retrait des flèches de la cible, s'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière (respecter une distance de sécurité).

9° Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose-flèche défectueux...).

10° Ne pas courir dans la salle ou sur le terrain pendant la séance d'entraînement.

11° En cas de présence de plusieurs archers, tous montent en cible en même temps.

Tous les utilisateurs des équipements doivent laisser les lieux propres.

Gestion de la clef d'accès aux équipements :

L'Attribution de la clé est validée par un Entraîneur du club à un archer majeur.

Utilisation des structures 5€ (la clé est la propriété du club)

Caution 20€ (rendue à la restitution de la clé)

Je m'engage à ne pas faire de double de cette clé.

Je confirme avoir lu et compris les Conditions d'Utilisation des équipements du Montpellier Arc Club.

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Lu et approuvé dater et signer